



**Commande publique « enfance et parentalité »**  
**Dispositif de Réussite Éducative**  
**Appel à candidature des prestataires**  
**Année 2024**

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) est un outil de la politique de la ville qui s'intègre au volet Éducation des contrats de ville. Co-porté par le CCAS de la Ville de Château-Thierry et l'État, il s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans issus des quartiers prioritaires de la ville présentant des fragilités. Il concourt à l'égalité des chances en favorisant la réussite éducative et à l'épanouissement de l'enfant à l'appui d'actions collectives et individuelles. Ces dernières se structurent autour d'un parcours proposé à l'enfant et sa famille.

Le référent de parcours est chargé du suivi. La situation de l'enfant est établie sur la base d'un diagnostic partagé en équipe pluridisciplinaire. Lorsque l'enfant entre dans le dispositif, l'accompagnement est déployé sous l'action de leviers adaptés permettant l'évolution de la situation. Des bilans réguliers permettent une évaluation et un réajustement éventuel du suivi.

Afin de poursuivre ses missions avec les besoins des enfants et dans le respect des exigences de ses financeurs, le CCAS recherche des prestataires pour développer son offre de services en adéquation avec les besoins des enfants suivis.

La prestation devra s'inscrire dans une des thématiques suivantes :

- Renforcement des fondamentaux liés à la scolarité, transmission des repères aux parents afin de les aider à accompagner leur enfant dans sa scolarité
- Santé, Santé mentale
- Bien-être, renforcement de la confiance et de l'estime de soi

Désormais, les attributions seront réalisées en année civile, en cohérence avec les financements du dispositif.

L'offre de prestation devra comporter :

- La description **précise** de la pratique et l'approche professionnelle avec le sens recherché
- Les objectifs visés en lien avec les thématiques précitées
- Les indicateurs permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs
- La fréquence de déploiement de l'action si la pratique s'inscrit dans un programme, (avec un maximum de 2 à 4 RDV mensuels selon la prestation)
- Le tarif horaire ou forfaitaire

Dans le cadre de son activité, le prestataire devra avoir une vision globale quant à la situation de l'enfant et une approche individualisée. Sa posture sera adaptée aux problèmes, à l'âge et aux caractéristiques de l'enfant. Par ses savoir-être et ses interventions, il doit concourir à l'adhésion de la famille dans l'intérêt de l'enfant.

L'intervention du prestataire sera réalisée dans le respect de la charte déontologique qu'il signera et inscrira son action dans les valeurs fondamentales suivantes :

- La confidentialité
- Le non-jugement



○ La bienveillance

Le CCAS de Château-Thierry est commanditaire. En ce sens, le prestataire devra rendre des comptes de son activité par un bilan global intermédiaire en juin 2024 et un bilan final en novembre 2024. En outre, il devra rendre compte de son action avec les enfants de manière régulière, préalablement définie avec le référent de parcours et la coordinatrice du DRE. Il s'engage à partager toutes les informations préoccupantes et ainsi que tous les incidents soient portés à leur connaissance.

Le lieu d'intervention sera en fonction de l'offre proposée et co-défini avec la coordinatrice dans l'intérêt de l'enfant. Les rencontres seront fixées selon les disponibilités des enfants et celles de leur famille.

Le prestataire s'engage à être présent aux rendez-vous de travail et réunions de synthèse relatifs aux enfants auprès desquels il interviendra.

La facturation mensuelle sera établie auprès de la coordinatrice à l'appui des outils mis à disposition et sur présentation des feuilles de présence des enfants.

L'action se déroulera du 8 janvier au 20 décembre 2024.

Une commission d'étude des prestations se déroulera le 7 décembre 2023. Un courrier de réponse sera systématiquement transmis aux candidats. Ceux retenus seront conviés à une réunion courant janvier 2024.

**Pièces administratives à transmettre :**

- Attestation Insee ou **KBIS** à jour
- Attestation d'**assurance** à jour
- Extrait du **casier judiciaire** n°3
- Vos **diplômes et attestations** de formation
- Les éléments de votre **prestation** (description de l'action, éléments d'illustration, mémoire, critères d'évaluation...)
- Une **grille tarifaire** correspondant à votre proposition
- Un curriculum vitae

Les réponses à ces commandes sont attendues au plus tard **2 décembre 2023** par retour de mail, à l'adresse suivante : [valerie.danelle@ville-chateau-thierry.fr](mailto:valerie.danelle@ville-chateau-thierry.fr)

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuels questionnements.

